



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 mai 2024**

**Délibération n° CP-2024-3277**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Animation filière alimentation - Attribution de subventions de fonctionnement à l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) pour l'animation Innovation communauté et impact (ICI) Agrifood, aux associations Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et à Agribio Rhône et Loire pour l'année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

**Commission permanente du 27 mai 2024****Délibération n° CP-2024-3277**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Animation filière alimentation - Attribution de subventions de fonctionnement à l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) pour l'animation Innovation communauté et impact (ICI) Agrifood, aux associations Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et à Agribio Rhône et Loire pour l'année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'association Cluster Bio AuRA est un réseau d'entreprises et d'experts qui vise à favoriser l'émergence d'initiatives ou d'innovations d'acteurs du bio, apporter des ressources à leur plus de 300 membres et promouvoir le bio en région AuRA. Cette association, créée en 2017, travaille à introduire des produits bios locaux dans l'assiette des Grands Lyonnais, *via* différents circuits de distribution et en particulier les industries de transformation agro-alimentaire et la restauration commerciale.

Agribio Rhône et Loire est l'association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire.

ICI Agrifood (ex FoodTech Lyon AuRA) est une initiative collective portée, depuis 2017, par l'ISARA, école d'ingénieurs spécialisée dans les métiers agricoles et agroalimentaires. Cette initiative vise à soutenir, sur son territoire, l'ensemble des initiatives entrepreneuriales innovantes du champ à l'assiette. Elle couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la production agricole, jusqu'à la consommation, en passant par la transformation et la distribution. Le collectif a pris le nom d'ICI Agrifood en 2023 pour illustrer un tournant dans son objet et son action : ICI. Il s'agit désormais d'une communauté engagée dans l'innovation à impact positif afin d'accélérer les transitions alimentaires sur toute la chaîne. Les deux nouveaux axes stratégiques de développement de la structure sont :

- soutenir l'accélération de l'impact positif de la filière (une agriculture respectueuse du vivant, une alimentation de qualité pour tous, le développement de la circularité), une équitable redistribution de la valeur sur toute la chaîne),

- renforcer l'intégration de l'Agri dans la communauté.

Les associations Cluster Bio AuRA, Agribio Rhône et Loire et ISARA sollicitent le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leurs programmes annuels d'actions en 2024.

## II - Objectifs de la Métropole

La Métropole mène une politique volontariste d'accompagnement des collectifs d'acteurs économiques agissant en faveur des transitions écologiques, économiques et sociales du territoire. La filière alimentation constitue pour la collectivité une des filières prioritaires.

Identifiée comme une filière stratégique par la Métropole, la filière alimentation est au cœur d'enjeux transversaux (justice sociale, santé, développement économique territorial, environnement, aménagement, etc.) concourant à la transition économique, environnementale et sociale du territoire. Ce secteur, ancré dans la culture locale et l'histoire académique, scientifique et entrepreneuriale du territoire, présente une masse critique d'acteurs et un fort potentiel de résilience et de développement.

La feuille de route de la Métropole en matière d'alimentation s'articule autour des deux piliers du projet alimentaire du territoire lyonnais que sont la résilience et la justice alimentaire. Le déploiement de cette stratégie auprès des acteurs économiques de la filière s'appuie, notamment, sur le développement d'une innovation responsable.

Les programmes, proposés par ces trois organismes, s'inscrivent pleinement dans les priorités sectorielles de la Métropole en matière d'action et de transition économiques ainsi que dans les orientations politiques en matière d'agriculture et d'alimentation :

- structurer et animer un réseau thématique dans le domaine de l'alimentation, du champ à la fourchette, en lien avec les entreprises, les acteurs académiques, la recherche et les structures d'accompagnement,
- promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation durable, autour des sujets d'alimentation saine, responsable et de proximité et créer des filières résilientes, en lien avec la stratégie alimentaire de la Métropole.

C'est la raison pour laquelle la Métropole souhaite soutenir leur programme d'actions pour l'année 2024.

## III - Propositions de financement pour l'année 2024

### 1° - Les associations Cluster Bio AuRA et Agribio Rhône Loire

Dans le cadre de l'action proposée, l'association Cluster Bio AuRA accompagne, en partenariat avec l'association Agribio Rhône et Loire, des opérateurs professionnels de l'aval (restauration commerciale, restauration collective, industries agro-alimentaire) vers des pratiques écoresponsables (approvisionnement bio et local, réduction des déchets et des emballages, don des invendus, etc.).

#### a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2155 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 280 € au profit des associations Cluster Bio AuRA et Agribio Rhône et Loire.

En 2023, cette subvention métropolitaine a, notamment, permis au Cluster Bio AuRA et à Agribio Rhône et Loire :

- d'accompagner individuellement 11 restaurateurs, traiteurs ou porteurs de projets, de produire deux *newsletters* ainsi qu'un webinaire thématique autour de communiquer sur le bio et le valoriser à destination de restaurants,
- d'accompagner individuellement six industries agro-alimentaires et distributeurs et de mener des enquêtes approfondies auprès de trois outils de transformation afin d'échanger sur leur contribution au développement des filières bio locales sur la Métropole,
- d'organiser un parcours bio pour la restauration au salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation (Sirha) en janvier 2023 et de commencer à préparer la 2<sup>ème</sup> édition du salon bio local prévu en mars 2024 réunissant exposants (producteurs et transformateurs) et visiteurs professionnels (magasins, restauration collective, restauration commerciale, autres) autour d'un programme d'échanges *BtoB* et de conférences (préparation de la logistique, programmation, lancement de la communication et du recrutement des stands, etc.),
- de participer à la promotion du bio auprès des consommateurs, à travers la co-organisation de l'évènement grand public Le Bio au du goût, mobilisant 27 structures (magasins, restaurants, producteurs, association pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui ont proposé des animations aux habitants durant la semaine du 16 au 22 octobre sur toute la Métropole.

**b) - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel**

Pour 2024, les deux structures proposent de renouveler ce partenariat avec la Métropole, afin de poursuivre les actions initiées depuis 2018 et d'en proposer de nouvelles pour répondre aux besoins actuels de la filière. Il s'agira, notamment, de :

- développer le bio/local dans la restauration commerciale grâce à un accompagnement individuel des restaurateurs, une formation sous forme de *webinaire* thématique, la participation à un atelier d'échanges de pratiques et la publication de *newsletters* et d'articles sur le blog de l'association Cluster Bio AuRA,
- renforcer l'accompagnement des industries agro-alimentaires et des distributeurs du territoire sur leur approvisionnement bio et local, à travers un accompagnement personnalisé mais aussi l'organisation d'une rencontre blé/farine/pain réunissant producteurs de céréales, meuniers et boulangers du territoire,
- structurer et faire connaître l'offre de fournisseurs bio locaux aux acheteurs professionnels via l'organisation d'une 2<sup>ème</sup> édition du Salon bio local le 13 mars 2024 à l'hippodrome de Parilly comprenant deux ateliers sur les filières céréales/légumineuses et produits laitiers et une programmation spécifique à destination de la restauration collective ainsi qu'en préparant l'organisation de parcours approvisionnement bio locaux ou d'une autre animation à destination de professionnels du territoire dans le cadre du Sirha qui se tiendra à Eurexpo en janvier 2025,
- promouvoir les produits bio et locaux et expliquer les exigences de ce label auprès du grand public à travers la mise à jour d'outils de communication et la participation au festival de l'alimentation (mobilisant associations, communes, producteurs, restaurateurs et entreprises du territoire) aux cotés de la Métropole.

Dans le cadre du plan de soutien à la filière bio et locale, les moyens financiers alloués à ce partenariat sont ainsi renforcés en 2024, dont le budget prévisionnel est le suivant pour l'année 2024 :

actions - projets 2024	Dépenses (en €)			Recettes (en €)	
	Agribio Rhône et Loire	Cluster Bio AuRA	Total		Total
développer le bio en restauration commerciale	2 600	8 125	<b>10 725</b>	subventions Métropole	<b>61 213</b>
structurer et faire connaître l'offre de fournisseurs bio locaux	16 250	34 425	<b>50 675</b>	autofinancement Agribio Rhône et Loire	<b>4 160</b>
promouvoir la bio aux consommateurs	-	7 150	<b>7 150</b>	autofinancement Cluster bio AuRA	<b>19 102</b>
accompagner les transformateurs et les distributeurs pour développer des filières bio locales	-	11 375	<b>11 375</b>	-	-
coordination, pilotage	1 950	2 600	<b>4 550</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>20 800</b>	<b>63 675</b>	<b>84 475</b>	<b>Total</b>	<b>84 475</b>

La Métropole est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 61 213 € pour l'ensemble de ce programme d'actions partenarial, répartie de la façon suivante :

- 44 573 € pour l'association Cluster Bio AuRA,
- 16 640 € pour l'association Agribio Rhône et Loire.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 44 573 € au profit de l'association le Cluster Bio AuRA et d'un montant de 16 640 € au profit de l'association Agribio Rhône et Loire pour leur programme d'actions pour l'année 2024.

## 2° - ISARA - ICI Agrifood

Sans personnalité morale propre, ICI Agrifood est une initiative territoriale coordonnée par l'ISARA Lyon. Elle réunit, au sein d'un bureau opérationnel, des entreprises, pôles de compétitivité et clusters, animateurs de filières, centres de compétences, incubateurs/accélérateurs et des financeurs publics. La Métropole soutient ce réseau depuis 2017, notamment au titre de ses politiques publiques en matière de développement économique responsable (liens nutrition, alimentation, santé, transformation écologique des industries agro-alimentaires).

### a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2155 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué à l'ISARA pour ICI Agrifood (ex FoodTech Lyon AuRA) une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

Le bilan 2023 est, notamment, le suivant :

- un travail sur la définition de la raison d'être et du nouveau nom d'ICI Agrifood en mobilisant l'ensemble des parties prenantes et de plusieurs groupes de travail sur la construction collective d'une matrice d'analyse des impacts liés à la filière,
- le développement d'affaires avec la remise des trophées *startup* au Sirha 2023 pour mettre en valeur les innovations répondant aux enjeux des transitions agricoles et alimentaires ; 6<sup>ème</sup> édition des *B2Biz For Startups* (rendez-vous d'affaires) : 160 rendez-vous avec plus de 100 participants et près de 30 *startup* ; Apéro ICI Agrifood avec la participation de 140 structures lors duquel a été dévoilée la nouvelle identité,
- communication : développement sur les réseaux sociaux, quatre *newsletters*, mise en place d'un annuaire de la communauté, nouveau site web.

### b) - *Programme d'actions 2024 et plan de financement prévisionnel*

Le programme d'actions 2024 prévoit, pour la partie événementielle, le maintien des actions piliers que sont les *B2Biz for Startups*, l'Apéro FoodTech Lyon AuRA, et les *Open sessions*.

En complément, il est, notamment, prévu :

- un séminaire annuel des partenaires afin de remobiliser et réengager les différentes parties prenantes en s'appuyant sur une animation externe,
- le développement de rencontres ciblées : ateliers thématiques inter-entreprises, mixant entreprises partenaires et *startups*, pour explorer et nourrir un enjeu d'innovation commun (emballage, plastique, végétalisation, agroécologie, biodiversité, etc.), demi-journée de veille prospective et d'acculturation au monde des *startups* en fonction des besoins de chacune des structures partenaires,
- communication : continuation des actions pour faire connaître le réseau et les réussites de ses membres, prospection renforcée de grands comptes.

Le budget prévisionnel de l'ISARA pour ICI Agrifood pour l'année 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais de personnel	59 500	subvention de la Métropole	30 000
frais de fonctionnement	9 700	cotisations des partenaires	34 500
achats et prestations de service	5 800	autofinancement	10 500
<b>Total</b>	<b>75 000</b>	<b>Total</b>	<b>75 000</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'ISARA Lyon pour la réalisation du programme d'actions 2024 d'ICI Agrifood ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2024, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 44 573 € au profit de l'association Cluster Bio AuRA,
- 16 640 € au profit de l'association Agribio Rhône et Loire,
- 30 000 € au profit de l'ISARA Lyon pour l'action ICI Agrifood.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Cluster Bio AuRA, Agribio Rhône et Loire et l'ISARA Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 91 213 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 :

- opération n° 0P02O2298 pour un montant de 30 000 €,
- opération n° 0P32O5673 pour un montant de 61 213 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 mai 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322548-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
---